

# FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES RÉCIPIENTS À BOISSON DANS LES PROVINCES MARITIMES

## NOUVEAU-BRUNSWICK

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Tél.: (506) 453-7945

Télécopieur: (506) 453-2390

Courrier électronique : valerie.hughes@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca

## NOUVELLE-ÉCOSSE

Divert NS

Tél.: (902) 895-7732

Télécopieur : (902) 897-3256

Courrier électronique : info@divertns.ca

Site Web : www.divertns.ca

## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Ministère de l'Environnement, Énergie et Action climatique

Tél.: (902) 368-5474

Télécopieur : (902) 368-5830

Courrier électronique : beveragecontainers@gov.pe.ca

Site Web : www.princeedwardisland.ca

NOM DE L'ENTREPRISE : \_\_\_\_\_ NUMÉRO DU DISTRIBUTEUR : \_\_\_\_\_ NOM DE LA PERSONNE-RESSOURCE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ DATE: (ANNÉE) \_\_\_\_\_ (MOIS) \_\_\_\_\_ (JOUR) \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR : \_\_\_\_\_ COURRIER ÉLECTRONIQUE : \_\_\_\_\_

NOM DU PRODUIT	SAVEUR DU PRODUIT	VOLUME DU RÉCIPIENT (ML)	MATÉRIAU DU RÉCIPIENT	COULEUR DU MATÉRIAU DU RÉCIPIENT (UNIQUEMENT POUR VERRE, PETE 1, PEHD 2)	CUP SUR LE RÉCIPIENT (TOUS LES CHIFFRES)

Veuillez vérifier la politique d'inclusion/exclusion des produits de chaque province avant d'enregistrer vos produits.



# INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

Tapez les informations concernant chaque produit de boisson que vous souhaitez enregistrer. Envoyez le formulaire rempli aux personnes-ressources appropriées pour chaque province dans laquelle ces produits sont vendus.

## NOM DU PRODUIT

Indiquez le nom du produit de boisson.

## SAVEUR DU PRODUIT

Indiquez la saveur de la boisson, s'il y a lieu (par exemple : fraise).

## VOLUME DU RÉCIPIENT

Indiquez la taille du récipient pour le produit de boisson selon le nombre de millilitres (ml) de liquide que celui-ci contient.

## MATÉRIAU DU RÉCIPIENT

Indiquez le matériau dont est fait le récipient.

## COULEUR DU MATÉRIAU DU RÉCIPIENT

Indiquez la couleur du récipient (uniquement pour les récipients en VERRE, PETE 1, ou PEHD 2). Il s'agit de la couleur du matériau dont est fait le récipient, et non les couleurs présentes sur l'étiquette ou l'emballage.

## CUP

Indiquez le code CUP sur le récipient pour le produit de boisson (tous les chiffres). Pour les emballages multiples, si le récipient comme tel de la boisson n'a pas de CUP sur son étiquette, laisser le champ CUP vide – n'indiquez pas le CUP sur l'emballage extérieur.

# EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE POUR LES RÉCIPIENTS À BOISSON

## Message de consignation

Chaque province exige que tous les récipients à boisson visés par les lois et les règlements locaux portent une étiquette qui comprend un message lisible « Récipient consigné ». Diverses formulations sont acceptables pourvu que le concept d'une consigne soit évident et que le message soit en anglais et en français.

## Dimension

Pour que le message soit très visible, les caractères doivent être d'au moins 3,2 mm (1/8 po).

## Emplacement

Le message doit être placé sur le récipient de façon à être facile à voir et doit rester sur le récipient vide. Autrement dit, il ne peut pas être sur un bouchon ou un couvercle qui pourrait être jeté.

## Échantillon de l'étiquette

Pour qu'une boisson soit enregistrée, un échantillon de l'étiquette doit accompagner le formulaire d'enregistrement sur lequel le message « consigné là où la loi le prescrit » est clairement évident. Notez que le message « consigné là où la loi le prescrit » n'a pas besoin d'être inclus sur l'emballage extérieur pour les emballages multiples.